

L'ensemble de ces diverses augmentations correspond à un relèvement de l'effectif budgétaire d'environ seize mille hommes (1), de telle sorte qu'après l'application de la loi, l'armée allemande comprendra sur le pied de paix un peu plus de 600,000 hommes. Il convient en outre de remarquer qu'en agissant sur l'ensemble des années de service militaire dues par chaque Allemand, cette même loi augmente de plus de 150,000 le nombre des réservistes exercés.

Les travaux considérables de fortifications exécutés tout récemment en Alsace-Lorraine ont également une signification qu'on ne saurait manquer de relever.

Strasbourg, déjà formidablement défendu, a été doté de nouveaux ouvrages. Deux forts très puissants ont été construits à Molsheim. Neu-Brisach, près de Colmar, est devenu une place forte de premier ordre. Un fort s'élève à Guintrange près de Thionville. Autour de Metz, on en construit quatre : le fort du Point du Jour, en plein champ de bataille de Gravelotte; le fort d'Ancy, dont les canons commandent la gare-frontière française de Batilly, sur la ligne de Verdun; le fort Hæselser, au sommet du Saint-Blaise, et le fort Prince impérial, à la pointe du Gorgimont.

D'immenses casernes et des magasins d'approvisionnement considérables viennent d'être établis à Sarrebourg.

Ces différents ouvrages sont sur le point d'être terminés. Il en est de même des améliorations qui ont été entreprises

service à deux ans a eu pour effet de diminuer considérablement la force des unités d'infanterie. En réalité, il n'y a de disponibles pendant plusieurs mois de l'année, comme exercés, que des hommes d'une seule classe. De telle sorte que si dans la période comprise entre le renvoi de la dernière classe et le 1^{er} avril une guerre venait à éclater, une compagnie se trouverait dans la nécessité de compléter son effectif avec les deux tiers de réservistes. »

(1) Ce chiffre n'est nullement définitif. Le gouvernement s'est réservé « le droit de présenter, avant l'application intégrale de la loi, une demande d'augmentation des effectifs, si le besoin s'en faisait trop vivement sentir ». *Revue militaire*, avril 1899, p. 246.